

Attention, un conflit peut en cacher un autre

Bernard Hennequin

LE 22 DÉCEMBRE 1868, BAKOUNINE ÉCRIT À MARX: «MA PATRIE maintenant, c'est l'Internationale, dont tu es l'un des principaux fondateurs. Tu vois donc, cher ami, que je suis ton disciple, et je suis fier de l'être.»

Bakounine vient d'adhérer à la section suisse de l'Association internationale des travailleurs.

Celle-ci, qui regroupe alors les différentes tendances du socialisme, va progressivement se trouver divisée entre «marxistes» et «anarchistes» de tendance bakouniniste. Au IV^e congrès de Bâle (6-12 septembre 1869), le rapport de forces s'établit déjà nettement en faveur des seconds.

Suite à la scission de la fédération romande, en avril 1870 – sur la question de l'attitude à adopter à l'égard des gouvernements et partis politiques – les «jurassiens» entrent dans un conflit oppositional qui les conduira à rejeter la tutelle du conseil général de l'AIT sur les fédérations, porte ouverte à leur exclusion de l'AIT lors du V^e congrès de septembre 1872 à La Haye.

De ce conflit, qui scellera à la fois la dissolution de l'AIT fondée à Londres en 1864 et la création de l'Internationale anti-autoritaire dont l'acte fondateur sera le congrès de Saint-Imier le 15 septembre 1872, naîtra officiellement l'anarchisme.

Cet événement fondateur témoigne de la place singulière et centrale prise par le conflit dans la naissance de l'anarchisme, dont il est une notion consubstantielle. Depuis « la nuit des temps », l'anarchisme lutte contre toutes les formes de domination : intrinsèquement, le conflit est au cœur de ce combat permanent.

De quels conflits parle-t-on ?

Le mot conflit trouve son origine dans le latin *conflictus* (heurte, choc, lutte, attaque), dérivé de *confligere* (heurter, opposer) composé du préfixe *con-* (ensemble) et de *fligere* (heurter, frapper).

Si au sens propre ce mot évoque la lutte armée, le combat entre deux ou plusieurs personnes ou puissances qui se disputent un droit, au figuré il s'agit davantage d'une violente opposition de sentiments, d'opinions et d'intérêts.

Le terme de conflit suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent (le conflit entre la raison et la passion), de positions antagonistes (l'arbitrage d'un conflit) ; il renvoie souvent à une relation de tension et d'oppositions entre personnes (les conflits familiaux).

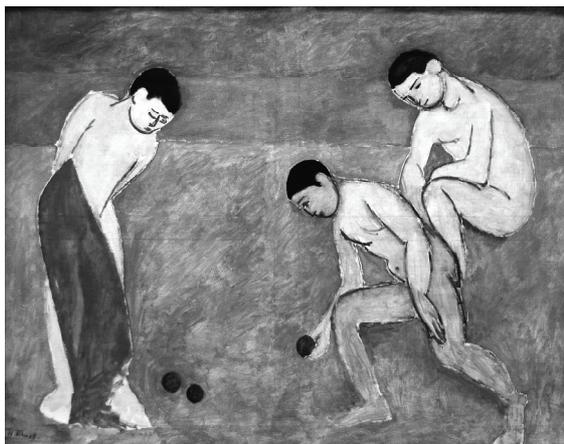
Le conflit désigne donc une situation relationnelle structurée autour d'un antagonisme.

De la même manière qu'il existe différents niveaux de conflits (international, social, relationnel, interne), plusieurs dimensions du conflit (conflits de pouvoir, conflits identitaires, conflits de relation) peuvent être identifiées.

Parmi ces conflits, ceux relatifs aux relations sont les plus fréquents, à un point tel qu'ils peuvent apparaître comme une donnée inévitable et inéluctable des relations humaines, voire universelle.

Le conflit relationnel peut intervenir dans toutes sortes de contextes : une altérité qui nous insécurise, la crainte de devoir partager espaces et territoires pourront être, par exemple, des sources potentielles de conflits.

Si à l'évidence le mot conflit n'a pas de connotation spécifiquement



libertaire, il n'en demeure pas moins un marqueur essentiel du projet anarchiste. Plus précisément, de la même façon que l'état des prisons est révélateur de l'état de nos sociétés actuelles, la prise en compte du conflit et surtout les modalités de sa résolution en diront long sur le fonctionnement (et partant la viabilité) de la société libertaire de demain.

S'il est légitime de penser que la future société anarchiste sera débarrassée des conflits engendrés par la nature même du système d'exploitation et de domination capitaliste, il serait en revanche bien présomptueux d'affirmer qu'elle sera de facto totalement exempte du moindre conflit de nature relationnelle.

Mais quelque optimistes que soient les prévisions et riantes les espérances, il n'en reste pas moins que la délinquance, et plus encore la peur de la délinquance, empêchent aujourd'hui les rapports sociaux pacifiques; qu'elles ne disparaîtront certainement pas d'un seul coup au lendemain d'une révolution, si profonde et radicale serait-elle, et qu'elles pourraient être une cause de troubles et de désagrégation dans une société d'hommes libres, de même qu'un infime grain de sable peut perturber le fonctionnement de la plus parfaite des machines. Il est donc utile et même nécessaire que les anarchistes se préoccupent de ce problème, plus peut-être qu'ils ne le font ordinairement, afin de mieux réfuter une objection courante, ou encore pour ne pas s'exposer à de désagréables surprises et à des inconséquences dangereuses. Les délits dont on veut parler ici sont, naturellement, les actes antisociaux, c'est-à-dire ceux qui heurtent en l'homme le sentiment de pitié et portent atteinte aux droits des autres à une égale liberté – il n'est pas question, ici, de tous ces faits que le code pénal condamne pour cette seule raison qu'ils touchent aux privilèges des classes dominantes¹.

Dans cet article paru dans l'édition du 27 août 1921 du quotidien *Umanità Nova* dont il est le directeur de publication, Errico Malatesta, aborde la question de la délinquance – ensemble des infractions et délits commis – dont il fait l'archétype du conflit en société libertaire, ayant très bien perçu ce qu'elle pouvait receler de dangerosité pour la société future.

Eu égard à la fragilité humaine d'une société libertaire, ne «bénéficiant» plus, de fait, de la protection des appareils de répression, on saisit dès lors mieux le sens de cette phrase courte mais explicite «Et tant qu'il y aura des délinquants, il faut s'en défendre².»

1. Extraits de textes de Errico Malatesta regroupés sous le titre «Révoltes, banditisme, délinquance et anarchisme» par le groupe anarchiste le drapeau noir (Paris XVe).

2. Errico Malatesta. *Umanità Nova*, 30 septembre 1920.

Guillaume Goutte explique pour sa part :

Croire que la société révolutionnaire sera dépourvue d'antagonismes, d'oppositions, de rivalités et de déviances relève d'une pensée aveugle qui, en refusant de se confronter aux réalités délicates – car susceptibles de remettre en cause certains de ses fondements théoriques – frise la fainéantise ou la malhonnêteté. Ne nous leurrions pas : la déviance est humaine et il est peu probable que l'homme puisse un jour penser un système sociétal viable dans lequel elle serait éliminée. La société anarchiste non seulement n'y échappera pas, mais elle devra savoir y apporter une solution, sans quoi elle ne durera que peu de temps³.

En introduisant dans le débat les notions de délinquance (dont nos sociétés actuelles font quotidiennement leur miel – ou plus exactement leur fiel) et de déviance (dont le contenu pathologique est sujet à caution), les réflexions précédentes, avec tout l'espace-temps qui les sépare, apportent un éclairage singulier à la notion de conflit.

Qui plus est, l'étymologie « guerrière » de celle-ci ne contribue pas à éclaircir la problématique : car enfin, qu'est-ce qui relève exclusivement du conflit ? La délinquance n'est-elle pas un antagonisme dont l'exacerbation entraîne une dérive dépassant le cadre formel du conflit ? La déviance, pour sa part, ne renvoie-t-elle pas aux tréfonds insondables de l'âme humaine, qui a peu fait d'une vie sociale normée ?

Un exemple « tout bête » : deux militants libertaires sont en désaccord sur l'orientation que doit prendre le groupe affinitaire auquel ils appartiennent. Le débat entre les deux restera du registre du conflit tant qu'un antagonisme d'un autre ordre (de type personnel, psychologique, passionnel, etc.) n'en changera pas la nature. S'ils en viennent aux mains parce que des ressentis intimes les y conduisent, le conflit débordera le cadre d'un rapport que l'on imaginait volontiers équilibré entre deux êtres rationnels : on ne sera plus très éloigné d'une attitude de nature délinquante, en raison du heurt et du préjudice causés à la règle du vivre ensemble du groupe affinitaire.

Ce que nous voulons dire par là, c'est que sans donner, bien entendu, dans la confusion des genres, on ne peut pas ignorer une certaine imbrication entre ces diverses manifestations du vivre ensemble, dont les implications pour la vie sociale seront fort distinctes.

3. In « L'ordre sans l'État : déviance, conflits et justice en société anarchiste », n° 1658 du *Monde libertaire*, 2 au 8 février 2012.

C'est en cela que l'on peut parler d'un conflit qui pourra effectivement en cacher – ou plus précisément – en développer un autre.

Penser la société future comme un monde où les hommes vivraient, par principe, dans la fraternité et l'harmonie relève de l'utopie, la penser comme une société humaine du courage intellectuel. La représentation que donne l'artiste Paul Signac (1863-1935) de la société anarchiste dans son célèbre tableau «Au temps de l'harmonie»⁴ est révélatrice de ce dilemme.

Dans ce tableau, qui peut se lire comme celui d'une communauté idéale égalitaire et anti-autoritaire, fondée sur le partage équilibré entre le travail et les loisirs, dans un rapport harmonieux avec la Nature, nulle trace du conflit, en effet. Tout paraît beau et propre (bourgeois dirait-on), sans aspérité aucune, irénique à souhait! Serait-ce vraiment là la représentation d'une société humaine?

Comment ne pourrait-on pas imaginer, ne serait-ce que l'espace d'un bref instant, que cette scène pourrait être bouleversée par l'irruption de possibles conflits: la partie de boules qui tourne mal, le coq qui perturbe la lecture de l'artiste, les cris de l'enfant qui brisent la quiétude ambiante, etc.

Rien que de très banal, me direz-vous, mais le quotidien «dégueule» de ces différends entre personnes (la plupart du temps anodins au demeurant), de ces incivilités qui perturbent notre quotidien, de ces échanges de regards qui jettent le



trouble, de cette tension sous-jacente qui semble de plus en plus régir les rapports humains, autant de faits porteurs de conflits pernicieux dont il est à redouter que la société anarchiste ait à souffrir.

Le conflit, en posant des questions complexes et difficiles à analyser et à résoudre, mettra à l'épreuve la société libertaire, cela est certain; mais dès aujourd'hui, il interpelle le militant anarchiste, en le laissant seul avec ses convictions, ses certitudes, ses doutes.

Dès lors que nous établissons le fait qu'une société anarchiste sera le théâtre de conflits, quelle(s) réponse(s) celle-ci devra-t-elle, collectivement, apporter pour éviter la mise en péril d'un ordre social à la défense duquel les structures coercitives ne seront d'aucun secours, puisque bannies?

4. 1893-1895.
300 cm x 401 cm.
Hôtel de Ville de
Montreuil. À noter
que ce tableau s'appela à l'origine «Au
temps de l'anarchie».

Alors qu'aujourd'hui le contrôle social (terme que nous préférons de beaucoup à celui – plus restrictif – de maintien de l'ordre) est du ressort exclusif d'institutions non démocratiques (police, armée, prison, magistrature, asile, etc.), la société anarchiste devra impérativement inventer ses propres outils de régulation, de gestion, de contrôle – n'ayons pas peur des mots - («l'anarchie n'est-elle pas la plus haute expression de l'ordre»?), bien entendu dégagés de toute logique autoritaire.

Cette préoccupation est essentielle dans la mesure où – sans pour autant acquiescer aux présupposés du discours sécuritaire – la question de la sécurité a pris une place majeure dans la vie quotidienne actuelle, jusqu'à faire une ombre grandissante, tant dans la réalité que dans l'imaginaire collectif, à cette valeur que nous estimons fondamentale parce que fondatrice, qu'est la liberté.

Et même si nous ne pouvons qu'être d'accord avec Malatesta lorsqu'il affirme :

Je crois que personne, en théorie du moins, n'est prêt à nier que la liberté, la liberté entendue dans le sens de la réciprocité, soit la condition essentielle de toute civilisation, de toute «humanité»⁵,

il n'en demeure pas moins que la construction de la société libertaire requerra un savant équilibre entre l'assurance de la sécurité pour l'ensemble de la vie collective d'une part et l'affirmation de la liberté comme garante de celle-ci d'autre part. À défaut, poursuit le révolutionnaire italien, «quiconque viole l'égalité des autres est délinquant – non pas envers la nature, non pas à cause d'une loi métaphysique, mais envers ses contemporains, et parce qu'il heurte les intérêts et la sensibilité des autres»⁶.

COMMENT « GÉRER » LES ACTES ANTISOCIAUX ?

Reprenons notre «exemple» de la partie de boules qui dégénère, l'un des joueurs – après un violent accès de colère – assénant un coup qui s'avère mortel à un de ses partenaires de jeu.

Par cet acte, qui relève bien évidemment davantage de l'agression que du conflit (même si l'on peut supposer l'existence d'un amont conflictuel ayant fait basculer celui-ci dans un autre univers), le «pacte associatif» liant l'ensemble des individus d'une collectivité, constituée selon le principe même de la libre association, a été transgressé.

5. Errico Malatesta,
Umanità Nova,
30 septembre 1920.

6. *Ibid.*

L'émotion passée, une enquête s'ouvre: pourquoi en est-on arrivé là? la victime et l'auteur du coup mortel avaient-ils un différend ancien et profond qui ne demandait qu'à éclater à la première étincelle? etc. À ce stade, toutes les questions sont envisageables.

Qui va être chargé d'y répondre? Une commission d'enquête constituée de citoyens à qui la collectivité (ou plus exactement son assemblée, son émanation directe) aura confié un mandat limité dans le temps, impératif et révocable? À l'évidence, en tout cas, il ne sera fait appel ni à des professionnels et ni à des spécialistes, dont l'expertise confisque, par nature, la prise de parole collective.

Une fois les faits établis et les responsabilités de chacun reconnues, il conviendra d'émettre un «jugement»: qui en sera l'initiateur, une autre commission?

Mais sur quoi pourra être assis le jugement de celle-ci: l'intime conviction? le bon sens collectif? la gravité de la faute? la nécessité d'une sanction exemplaire? le respect de normes ou de règles élaborées et librement acceptées par la collectivité? le type de réparation envisageable?

Prendre une décision dans la société actuelle – judiciairisée à outrance – est facilité par une codification extrême, à chaque délit correspondant une échelle des sanctions. Rien de tout cela en société libertaire, la décision arrêtée devra être validée (et donc partagée) par l'instance collective mandataire.

Pendant ce temps-là, que devient notre présumé coupable: sera-t-il soustrait à la vie collective, lui qui de fait s'est placé en dehors de la vie sociale? sera-t-il surveillé? gardé? par qui? où? comment? Une fois la décision de justice prise, qui l'appliquera et comment?

Tout cet écheveau de procédures, rapidement brossé et forcément incomplet, participe du «rendre justice».

Quelle que soit son étendue territoriale, la collectivité libertaire (et les différents échelons qui la composent) devra, en tout état de cause, être en capacité de prendre en charge cette problématique, loin de tout esprit de vengeance nauséabond qui, sous couvert de la sacro-sainte protection de la société, ne vise qu'à infliger une punition dont l'objectif est la mise à l'écart de l'individu décrété coupable pour un temps déterminé, sans le moindre espoir de réinsertion dans la communauté humaine ou alors très incertain.

En l'espèce, s'agira-t-il pour une société libertaire de condamner un individu? On peut espérer qu'il s'agira davantage de faire le

maximum pour garder celui-ci dans la société plutôt que de l'en exclure ?

Et si, en dépit de tous les efforts faits par la collectivité pour les y maintenir, les délinquants persistaient à menacer l'ordre social libertaire, la collectivité devra-t-elle se résoudre à envisager la constitution de groupes chargés de « maintenir l'ordre » ?

Rien qu'à son évocation, cette idée ne manquera pas de heurter la sensibilité de nombre de libertaires, mais pour autant est-il plus sérieux d'esquiver le débat ?

Quand bien même seraient-ils non professionnalisés, bien entendu contrôlés par la base et révocables à tout moment, évidemment portés par d'admirables et incontestables convictions libertaires, ces groupes de « maintien de l'ordre » ne seront-ils pas tentés d'abuser de leurs prérogatives du simple fait d'être investis par la collectivité d'une mission de « salut public » ?

Bien sûr, il serait tentant de renvoyer l'examen de toutes ces questions à la future organisation sociale, en laissant seuls « juges de paix » le bon sens et la générosité qui ne manqueront pas de jaillir spontanément de l'organisation nouvelle !

Il est clair que nous devons être capables de prendre à bras-le-corps ces questionnements, en faisant fi de tout tabou, de tout préjugé : sans pour autant prétendre pouvoir y apporter des réponses définitives, le (simple) fait de les mettre en débat serait (déjà) le signe d'une incontestable (et réconfortante) maturité politique.

Rien ne sera simple...

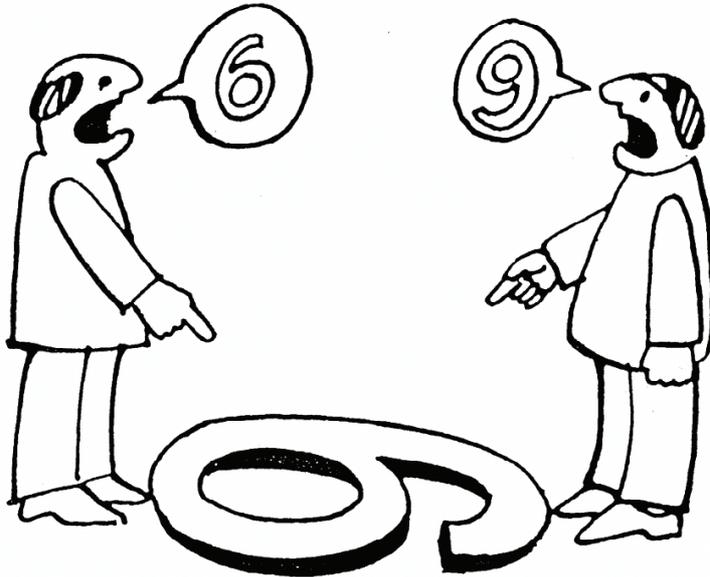
Toutefois si cette dernière devait s'avérer défailante, la collectivité libertaire de demain s'exposerait inévitablement au risque « que la nécessité de se défendre contre la délinquance ne (soit) l'origine et le prétexte d'un nouveau système d'oppression et de privilège. La mission des anarchistes est de veiller à ce qu'il n'en soit rien⁷ ».

Plus que jamais nous pensons avec Fabbri, Malatesta et Berneri (pour ne citer que ceux-là) que les problèmes de la construction d'une société libertaire doivent être affrontés de face, sans faux-fuyants, en s'efforçant de proposer dans la mesure du possible des solutions concrètes même si limitées soient-elles, plutôt que de s'en remettre aux lendemains brumeux de la révolution sociale.

Ainsi, tout travail qui s'efforce si peu soit-il d'apporter des matériaux nouveaux d'analyse ou des précisions dans ce but ne peut-être que le bienvenu⁸.

7. Errico Malatesta,
Umanità Nova,
30 septembre 1922

8. In «*Déviance, punition en société anarchiste*», *op. cit.*



De recettes il n'existe pas. Si les (rares) expériences du passé (les réflexions de Guillaume Goutte relatives à l'expérience des patrouilles de contrôle mises en place par les milices antifascistes à Barcelone en 1936 ouvrent une intéressante piste de réflexion) doivent être naturellement interrogées, les pratiques et conduites actuelles des libertaires dans leur quotidien, avec leurs compagnes et compagnons au sein de leurs organisations, sont à examiner avec la plus grande attention car instructives de ce que pourra être la nature des relations humaines dans la société libertaire de demain.

S'il n'est pas forcément nécessaire d'imaginer ce que pourraient être celles-ci, pour autant on aura bien compris combien «il est indispensable d'éduquer les hommes aux sentiments de fraternité et de respect réciproque⁹».

Une invitation qui vaut en premier lieu pour... les militants libertaires.

La tâche s'annonce rude mais ne pas s'y atteler dès maintenant serait une cruelle erreur même si le chemin sera à l'évidence semé d'embûches.

Bernard Hennequin

9. Errico Malatesta,
Umanità Nova,
19 août 1922.

